

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joceline Brideau	Numéro de permis 1023019	Date d'inspection Le 27 juin 2024	
Nom de l'établissement Garderie Les Frimousses		Numéro de téléphone (506) 395-9568	
Adresse 634 rue De L'Église Tracadie-Sheila NB E1X 1B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(f)	27 juin 2024	27 juin 2024
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : j) les dossiers d'inspection et les fiches d'entretien des détecteurs de fumée, des avertisseurs de fumée et des extincteurs. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(j)	28 juin 2024	27 juin 2024
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(k)	28 juin 2024	27 juin 2024
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	28(2)	28 juin 2024	27 juin 2024

Commentaires généraux
Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu. - Les dossiers financiers sont tenus et complets. - Les pratiques à feu sont maintenant tenues. Pendant mon suivi de surveillance, les enfants sont en jeu libre.

original signé par
Sylvie Richardson

Le 27 juin 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Joceline Brideau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 juin 2024

Date